

Subventions pour rénovation partielle ou globale du bâtiment

Nombre de subventions et montants demandés, promis et payés, Vaud

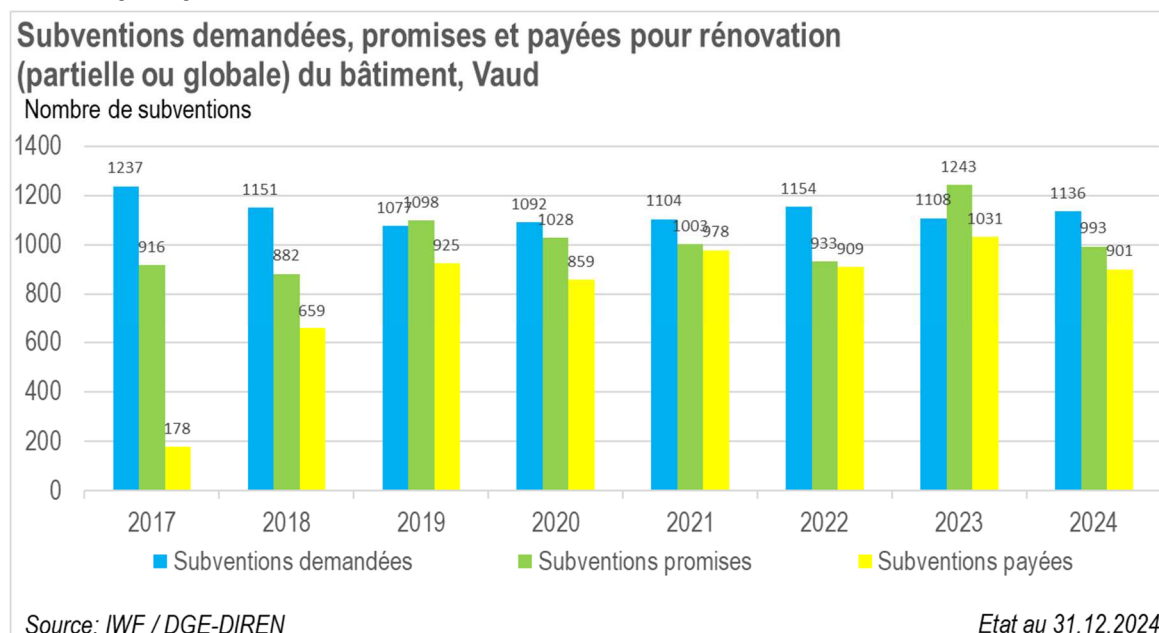
1. Description de l'indicateur

Cet indicateur informe sur le nombre de subventions que le canton de Vaud a versé à travers le Programme Bâtiments pour encourager les travaux d'isolation thermique partielle ou globale de la façade, du toit, des murs et/ou du sol. Cet indicateur informe sur les mesures mise en place par le Canton pour augmenter les rénovations des bâtiments en matière d'isolation thermique.

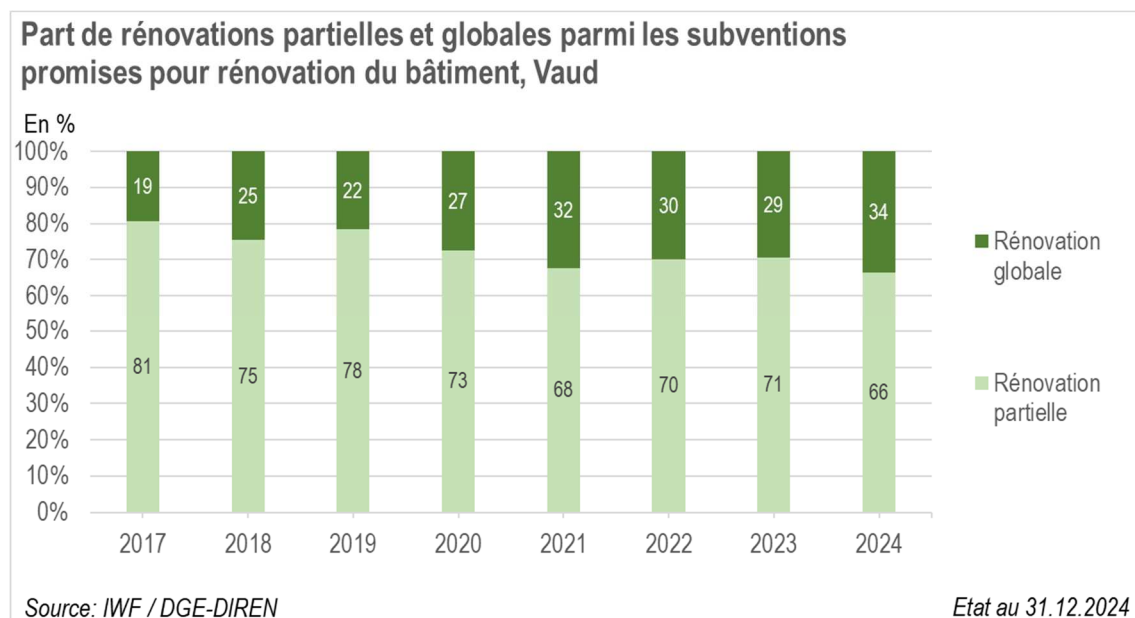
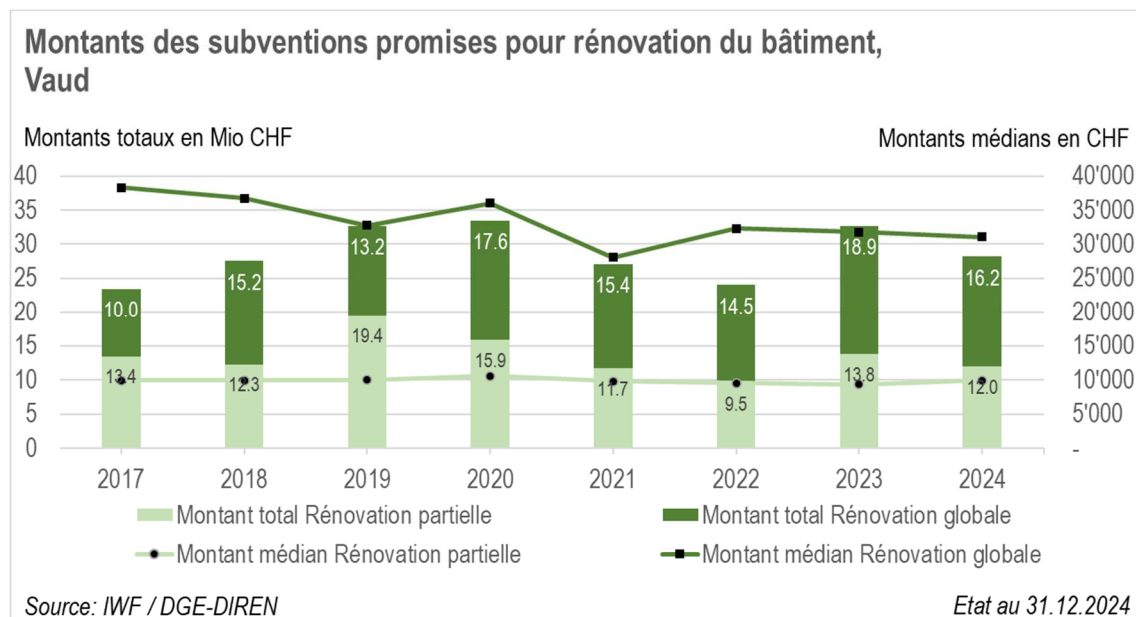
2. Cadre de référence

Les objectifs de réduction de la consommation d'énergies sont définis dans la conception cantonale de l'énergie (CoCEn, 2019), dont un des cadres est la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂ (641.171).

3. Graphiques



08. Energie / Mise en œuvre / Incitations financières / IND_08.05.03.02_Subventions_Renovation_Batiment



4. Analyse

4.1 Description

Le nombre de subventions promises pour rénovation du bâtiment (partielle ou globale), après un record en 2023 (1243 subventions, correspondant à 32,7 millions de francs) sont à nouveau en-dessous de 1000 en 2024 (993, correspondant à 28,2 millions). Les demandes de subventions pour rénovation du bâtiment sont restées relativement stables avec un peu plus de 1000 demandes par année.

La part des rénovation globales parmi les subventions pour rénovation du bâtiment est passé de moins de 20% en 2017 à environ un tiers en 2024.

Le montant médian des subventions promises pour une rénovation partielle du bâtiment se situe autour de 10'000 francs. Pour les rénovation globales, 50% des subventions promises étaient supérieures à 30'000 francs.

08. Energie / Mise en œuvre / Incitations financières / IND_08.05.03.02_Subventions_Renovation_Batiment

4.2 Interprétation

La baisse des rénovations partielles observée depuis 2020 peut s'expliquer d'une part par la période COVID de 2020-2021 et d'autre part par la baisse en janvier 2021 du montant d'encouragement pour la mesure M01 (travaux d'isolation thermique) de 60 à 50 CHF/m². Cette baisse avait été décidée pour des questions de budget.

5. Tableaux

5.1 Tableaux de données

Subventions demandées, promises et payées pour *rénovation partielle*¹ du bâtiment dans le cadre du Programme Bâtiments, Vaud

Suivi des subventions	Année	Nombre [nbre]	Pour 100'000 habitants [nbre / 100'000 hab.]	Montants [Mio CHF]	Montants médians [CHF]
Subventions demandées	2017	993	125	-	-
	2018	843	105	-	-
	2019	767	95	-	-
	2020	759	93	-	-
	2021	728	88	-	-
	2022	769	93	-	-
	2023	750	89	-	-
	2024	752	88	-	-
Subventions promises	2017	739	93	13.4	9'940
	2018	665	83	12.3	9'940
	2019	860	107	19.4	9'990
	2020	746	92	15.9	10'575
	2021	679	82	11.7	9'840
	2022	654	79	9.5	9'575
	2023	878	104	13.8	9'360
	2024	658	77	12.0	9'920
Subventions payées	2017	163	21	1.9	9'450
	2018	567	71	8.9	9'800
	2019	738	92	13.0	9'900
	2020	675	83	12.4	9'990
	2021	743	90	16.4	9'960
	2022	669	81	12.0	9'840
	2023	715	84	10.9	9'200
	2024	655	77	10.0	9'920

¹ Rénovation partielle: amélioration de l'isolation thermique de la façade, du toit, des murs et/ou du sol contre terre (Mesure M01) qui a été subventionnée sans qu'il n'y ait eu d'aide indirecte pour rénovation globale (Mesure M14 ou M15).

Etat au 31.12.2024

Subventions demandées, promises et payées pour *rénovation globale*¹ du bâtiment dans le cadre du Programme Bâtiments, Vaud

Suivi des subventions	Année	Nombre [nbre]	Pour 100'000 habitants [nbre / 100'000 hab.]	Montants [Mio CHF]	Montants médians [CHF]
Subventions demandées	2017	244	31	-	-
	2018	308	38	-	-
	2019	310	38	-	-
	2020	333	41	-	-
	2021	376	46	-	-
	2022	385	46	-	-
	2023	358	42	-	-
	2024	384	45	-	-
Subventions promises	2017	177	22	10.0	38'260
	2018	217	27	15.2	36'730
	2019	238	30	13.2	32'775
	2020	282	35	17.6	36'040
	2021	324	39	15.4	28'060
	2022	279	34	14.5	32'280
	2023	365	43	18.9	31'770
	2024	335	39	16.2	31'080
Subventions payées	2017	15	2	0.7	29'200
	2018	92	11	3.9	31'290
	2019	187	23	9.9	33'520
	2020	184	23	10.3	33'620
	2021	235	29	13.2	34'470
	2022	240	29	13.3	31'190
	2023	316	37	19.7	32'185
	2024	246	29	11.6	31'225

Source: IWF / StatVD / DGE-DIREN

¹ Rénovation globale: rénovation obtenant le label Minergie (mesure M12), atteignant les classes CECB C/B ou B/A (mesure M13), ayant reçu un bonus en complément à la mesure M01 pour l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment (mesure M14) ou pour avoir atteint une labellisation Minergie ou Minergie-P (mesure M15).

Etat au 31.12.2024

5.2 Tableau de synthèse

Titre de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur référence	Valeur récente	Valeurs cibles			Etat	Objectifs	Tendance
				Court terme	Moyen terme	Long terme			
Subventions promises pour rénovation du bâtiment, Vaud [nbre]	Mise en œuvre	916 2017	993 2023	...	...	...	...	...	...
				2027	2030	2050			1.2%/an

6. Méthode

6.1 Source de données

Les données proviennent de IWF qui met à disposition des cantons les données concernant les subventions qu'ils octroient dans le cadre du Programme Bâtiments, qu'il s'agisse des demandes de subventions, des subventions pour lesquelles une décision d'octroi a été prise (subventions promises) ou des subventions payées.

6.2 Description

Une rénovation est considérée comme « partielle » en cas d'amélioration de l'isolation thermique de la façade, du toit, des murs et/ou du sol contre terre (mesure M01) qui a été subventionnée sans qu'il n'y ait eu d'aide indirecte pour rénovation globale (mesures M12-15).

Une rénovation est considérée comme « globale » si elle a permis d'obtenir le label Minergie (M12) ou d'atteindre les classes CECB C/B ou B/A (M13), ainsi que si elle a reçu un bonus en complément à la mesure M01 pour l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment (M14) ou pour l'efficacité énergétique globale (M15).

Demandes de subventions : nombre de demandes de subventions transmises au Canton. L'année correspond à l'année durant laquelle la demande a été déposée.

Subventions promises : nombre de demandes de subventions pour lesquelles le Canton a donné son accord de principe. L'année correspond à celle du budget auquel il est rattaché.

Subventions payées : nombre de subventions pour lesquelles un montant a été versé. L'année correspond à celle où le montant a été versé.

Montant des subventions promises : montant des subventions acceptées pour le budget d'une certaine année.

Montant des subventions payées : montant des subventions effectivement payées une certaine année

6.3 Périmètre et limites

Dans l'optique d'exploiter au maximum le budget à disposition chaque année et de prendre en compte les promesses de subventions qui n'aboutissent pas (refus, annulation ou réduction), le montant total des subventions octroyées annuellement dépasse celui du budget annuel depuis 2018 (surengagement entre 4 et 6%). Les valeurs concernant l'année 2022 sont par exemple sous-évaluées dans ces résultats, car le budget (après surengagement de 6%) a été épuisé 2 mois et demi avant la fin de l'année : autour de 220 subventions pour des rénovations partielles et 70 subventions pour des rénovations globales ont été préréservées puis octroyées en 2023, pour un montant cumulé s'élevant à 6 mioCHF.

7. Comparabilité et comparaisons

Les comparaisons intercantionales doivent être effectuées avec prudence. La plupart des écarts sont souvent induits par des fluctuations de la demande et sont peu influençables par la politique cantonale. En matière de montants engagés par habitants à travers le programme Bâtiments, le canton de Vaud (77 francs par habitant) était légèrement supérieur à la moyenne suisse (67 francs par habitant) en 2023 (voir les rapports annuels du Programme Bâtiments).

8. Documents en lien

Fiches Indicateur :

- IND_08.05.03.01 : Subventions dans le cadre du Programme Bâtiments, Vaud
- IND_08.05.03.04 : Subventions pour remplacement d'un chauffage à combustible fossile ou électrique, Vaud

08. Energie / Mise en œuvre / Incitations financières / IND_08.05.03.02_Subventions_Renovation_Batiment

- IND_08.05.03.06 : Subventions pour des certificats énergétiques CECB+, Vaud

9. Références

[DGE-DIREN - Conception cantonale de l'énergie \(CoCEn 2019\)](#)

[Programme Bâtiments Vaud](#)

[Loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂ \(Loi sur le CO₂, 641.71\)](#)

[Le Programme Bâtiments - Rapports annuels](#)

10. Définitions

Subventions promises : subventions pour lesquelles l'Etat s'est engagé à les payer si les travaux ont été effectués. Les montants sont versés si le projet est réalisé jusqu'à cinq ans au maximum après la date de l'approbation de la subvention.

Rénovation partielle : amélioration de l'isolation thermique de la façade, du toit, des murs et/ou du sol contre terre qui a été subventionnée (Mesure M01) sans qu'il n'y ait eu d'aide indirecte pour rénovation globale (Mesure M14 ou M15).

Rénovation globale : rénovation obtenant le label Minergie (mesure M12), atteignant les classes CECB C/B ou B/A (mesure M13), ayant reçu un bonus en complément à la mesure M01 pour l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment (mesure M14) ou pour avoir atteint une labellisation Minergie ou Minergie-P (mesure M15).

Montant médian : valeur qui partage les données en deux parties égales : 50 % des montants sont inférieurs et 50 % sont supérieurs.